

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 02 MAI 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

### RAPPORT N° 120502-10-ECO

#### **SAFER : AVENANT A LA CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE**

M. VALIANI expose :

Par délibération du 7 juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé de signer une convention de concours technique avec la SAFER pour l'exercice du droit de préemption dans les zones rurales et agricoles du territoire, notamment lié à des projets structurants ou à l'économie.

C'est ainsi que nous sommes régulièrement informés des notifications de vente que la SAFER reçoit des notaires ou personnes chargés d'une aliénation, pour lesquelles les communes sont consultées.

La SAFER vient de nous préciser les améliorations techniques qu'elle venait d'apporter dans sa mission de surveillance du marché foncier par la mise en place d'un service internet via le site Vigifoncier Aquitaine Atlantique permettant à la CCPO, et aux communes, d'accéder aux informations de veille foncière sur leur territoire.

Les communes seront informées par la SAFER de ces nouvelles dispositions et invitées à accepter la charte d'utilisation des données. Un courrier de la CCPO viendra confirmer la mise en place de ce nouveau système qui fera l'objet d'un avenant à la convention en cours, renouvelable par tacite reconduction.

La CCPO restera toutefois l'interlocuteur de la SAFER. Le service, ainsi amélioré, n'entraînera aucun coût complémentaire pour la CCPO.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention SAFER et **ACCEPTE** la charte d'utilisation des données

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT